

Facture 10/19
Paris → 25 septembre 2019

Renan Goupil
21, rue Alexandre Dumas
75011 Paris

Designation de conception graphique originale	Montant
Accompte de la création graphique originale du logotype, du système d'identité visuelle et de ses déclinaisons de Renan Goupil. (cf devis 2019/09/024)	4 262,50 €

Cession des droits de représentation relatifs à cette prestation pour tous pays dans le cadre exclusif de l'utilisation et de l'exploitation de la prestation, et ce pendant toute la durée de l'existence des droits.

Total 4 262,50 €

TVA non applicable, article 293B du CGI

Contributions dues par le diffuseur à la Maison des Artistes 46,89 €
(1,1% du montant brut HT, taux 2019)

Conditions de règlement

Paiement par virement (IBAN : FR76 1751 5900 0008 0114 9291 075)
ou par chèque à l'ordre d'Etienne Macquet.
La présente facture est payable sous 30 jours à partir de la date d'émission de la facture.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal
est due en accord avec l'article L441-6 du Code de Commerce.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €.